



Mon beau fils de 18 ans harcelé par son père

Par **izno80**, le **19/12/2018 à 23:36**

Bonsoir,

nous sommes dans la situation suivante, nous sommes une famille recomposée avec le fils de ma femme et de son père séparé, nous avons également deux enfants nés de notre union, les relations avec le père de mon beau fils sont très tendus depuis que nous avons déménagé, ce qui l'a obligé à faire 20 kilomètres de plus pour venir le chercher et le ramener. maintenant que notre beau fils a 18 ans son pere lui met une pression énorme pour avoir le droit de le voir ,comme ça l'était à l'époque du droit de visite décidé par le jugement. là par exemple il refuse que son fils passe noel avec sa mère et moi,plus ses demi freres ert soeurs et veut le prendre de force pour aller passer les fêtes chez lui. comment pouvons nous agir de manière légale dans ce genre de cas, sachant que mon beau fils n'en peut plus de ce harcèlement et commence à craquer devant tant de menaces, la plupart choquantes, du genre "si tu ne viens pas ce week end je te bousille ta chambre et balance ton lit sur le trottoir, et ensuite je ne veux plus jamais te voir" que faire?

Par **janus2fr**, le **20/12/2018 à 06:44**

Bonjour,

Votre beau-fils étant majeur, c'est à lui de gérer cette situation avec son père. S'il ne veut pas passer Noël chez lui, il n'y va pas, tout simplement.

Par **izno80**, le **20/12/2018 à 08:30**

Bonjour et merci pour votre réponse, je comprends que juridiquement parlant ça ne soit pas plus compliqué que cela, le souci c'est que notre beau-fils n'est pas en mesure de gérer cette situation, malgré son âge et son statut de majeur.

cet enfant est sous l'emprise de son père et il est incapable de le contredire tant il craint ses réactions violentes.

Par **fabrice58**, le **20/12/2018 à 11:33**

Bonjour,

c'est dans ce cas du ressort d'un psychologue.

cdt

Par **izno80**, le **20/12/2018 à 12:54**

Effectivement je pense que nous aurions dû entamer un suivi depuis bien longtemps.

bonne journée à vous

Par **PFK**, le **20/12/2018 à 16:12**

Je vous conseille une médiation familiale car certes, l'enfant a 18 ans et est majeur, et en même temps, le père de votre beau-fils veut légitimement voir son fils et passer noel avec lui. Il continue aussi, je suppose, à verser à votre femme une contribution jusqu'à la fin de ses études ou jusqu'à son "indépendance"?

Il s'y prend certes TRES maladroitement. Si tout le monde souffre et ne peut communiquer, la médiation peut aider.

Cdt